

TARIFS MUNICIPAUX valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif si **votre quotient familial est inférieur à 1683 €**.

Il est indiqué sur votre attestation de paiement et de quotient familial de la CAF ou de la MSA et est à fournir au service Finances (voir les modalités au recto).

Accueil (garderie)

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Accueil du matin 7h30 – 8h20	Accueil du soir 17h00 – 18h00	Accueil du soir 18h00 – 19h00
A – B – C – D	0 ≤ QF < 735	1,00	1,00	0,60
E – F – G	735 ≤ QF < 1073	1,25	1,25	0,80
H – I – J	1073 ≤ QF ≤ 1683	1,50	1,50	1,00
Hors commune	Pas de tarif dégressif	1,80	1,80	1,20
Dépassement horaire (1/4 d'h commencé) après 19h				10 €

L'accueil du mercredi midi est gratuit (11h50 – 12h30).

Pause méridienne et accueil de loisirs

TRANCHES TARIFAIRES	QUOTIENT FAMILIAL	Pause méridienne (repas)	Accueil de loisirs par demi-journée	Accueil de loisirs par journée
A	QF < 387	1,11	1,59	2,65
B	387 ≤ QF < 559	1,61	2,26	3,76
C	559 ≤ QF < 644	2,05	2,63	4,39
D	644 ≤ QF < 735	2,89	3,03	5,05
E	735 ≤ QF < 848	3,29	3,47	5,78
F	848 ≤ QF < 950	3,81	4,00	6,67
G	950 ≤ QF < 1073	4,26	4,48	7,47
H	1073 ≤ QF < 1313	4,82	5,24	8,73
I	1313 ≤ QF < 1683	5,18	6,21	10,35
J	QF ≥ 1683	5,56	7,20	12,00
Hors commune	Pas de tarif dégressif	6,64	12,12	20,20

Droit d'inscription à l'accueil de loisirs

12,50 € par enfant par année scolaire

Accueil de loisirs

En cas d'absence injustifiée, le tarif de la prestation et le repas seront facturés. Une pénalité de 30 € est appliquée après 3 absences injustifiées.

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ heure commencé (fermeture à 19 h).

Halte garderie

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Si un changement de situation intervient auprès de la CAF dans l'année (ex : naissance...), il est impératif d'avertir le service finances à finances@betton.fr.

Vous pouvez effectuer une simulation de votre tarif PSU sur www.mon-enfant.fr.

- calcul du prix d'accueil + 0,75 € si domicilié hors Betton
- plafond PSU mensuel relevé à 10 000€

Halte-garderie

En cas d'absence injustifiée, le tarif PSU sera appliqué pour la halte-garderie.

En cas de dépassement horaire, une pénalité de 10 € sera appliquée par ¼ d'heure commencé.

Toutes les démarches et les informations pratiques sont en ligne sur l'espace famille sur <https://www.espace-citovens.net/betton>